

PEDALER : les bonnes raisons !

Où je veux quand je veux

A vélo je me déplace plus facilement qu'en voiture et je me gare rapidement si je m'arrête pour parler à quelqu'un ou pour aller faire mes courses.

Je me moque des embouteillages

Je circule quelle que soit l'intensité du trafic et je laisse l'usage du véhicule motorisé à ceux qui ne peuvent pas faire autrement.

Pour tous les budgets

La dépense pour 4 pleins d'essence permet d'acheter un vélo neuf !

Je garde la forme

J'allonge ma durée de vie et limite les risques cardio-vasculaires en faisant 30 minutes d'activité physique par jour.

Pédaler, sa détend !

A vélo, je vis la ville sans bruit et sans pollution.
(Source : Fubicy)

CONSEILS : dans le bon sens !

Lorsque je circule à vélo, je reste vigilant à tout instant. Ces quelques conseils me permettront de prendre confiance en moi. Ils sont également nécessaires pour une bonne cohabitation avec les autres usagers de la route.

Je roule à droite... mais pas trop !

Je suis plus en sécurité en laissant 1 mètre sur ma droite (piétons qui surgissent, voitures qui débouchent, caniveaux mal joints, bouches d'égout...).

Quand la rue est étroite et à sens unique, je roule au milieu plutôt que de me laisser doubler et serrer.

L'automobiliste qui me suit s'impatiente ? Mieux vaut ne pas réagir plutôt que de l'énerver plus encore.

J'indique que je vais tourner en tendant le bras.

Je regarde bien dans toutes les directions avant de tourner et pendant que je tourne.

Quand la chaussée est humide ou grasse, je pense à freiner plus tôt et à tourner moins vite.

Une situation me fait peur ?

Je n'ai pas honte de descendre de mon vélo et de passer à pied en le poussant. Ca vaut mieux que de prendre des risques...

Lorsque les voitures de ma file sont arrêtées, je les dépasse en roulant au pas et en faisant très attention aux portières : elles peuvent s'ouvrir à tout moment.

J'évite au maximum de dépasser des bus ou des poids lourds : leur angle mort est très dangereux.

Lorsque je croise une voie ferrée (passage à niveau ou tramway), je croise les rails le plus perpendiculairement possible.

De manière générale, la majorité des voies de tram est interdite aux autres véhicules, y compris aux vélos.

(Source : Fubicy)

Les panneaux de Signalisation

Le cheminement piétons/cycles

Le cheminement piétons/cycles (ou voie verte) est un espace réservé exclusivement aux piétons et aux vélos.

Les vélos doivent veiller à adapter leur vitesse à la densité du flux de piétons sur le site. Ils doivent se signaler à l'aide de leur avertisseur sonore si nécessaire.

Les piétons, lorsqu'ils marchent à plusieurs de front, doivent veiller à faciliter le passage des vélos qui veulent les dépasser.

Le cheminement cycles

La bande cyclable : il s'agit d'une file de circulation réservée aux vélos. Même si elle paraît moins confortable qu'une piste, elle améliore considérablement la sécurité des cyclistes en milieu urbain.

L'itinéraire fléché vélo : il indique le chemin le plus astucieux, par sa rapidité, sa tranquillité ou son confort, vers la destination indiquée. Il n'emprunte pas forcément des aménagements cyclables.

Le double sens cyclable permet aux cyclistes d'emprunter dans les deux sens, des voies à sens unique.

Le sas vélo sur les carrefours à feux

Un sas est un espace aménagé devant la ligne d'arrêt des voitures dans un carrefour à feux. Il est réservé aux vélos. Il permet, lorsque le feu est rouge, de faciliter leur démarrage (sécurité, confort et visibilité).

Les autres indications

Couloir bus autorisé aux vélos.

Sens interdit sauf pour les vélos.

Débouché de vélos ou cyclomoteurs venant de droite ou de gauche.



Accès interdit aux vélos.



Les zones de rencontre

Ces zones désignent une section de route où la vitesse est limitée, dont les entrées et sorties sont annoncées par une signalisation et font l'objet d'aménagements spécifiques.



Les cheminements piétons

Aire piétonne : ce signal délimite le début d'une zone affectée à la circulation des piétons et des cyclistes roulant à l'allure du pas, à l'intérieur du périmètre de laquelle la circulation et le stationnement des véhicules automobiles sont réglementés.

Chemin obligatoire pour piétons



Accès interdit aux piétons.



Les contacts

Carte réalisée par la Mairie de Ramonville Saint-Agne en partenariat avec l'association Vélo-Ramonville.

Mairie de Ramonville Saint-Agne

Service Urbanisme Environnement Etudes
20 rue des frères lumière, ZA Nord
31 520 Ramonville Saint-Agne
Tél. : 05.61.75.21.25
Courriel : secteur.urbanisme@mairie-ramonville.fr
www.mairie-ramonville.fr

Vélo-Ramonville

(Antenne Ramonvilloise de l'association Vélo-Toulouse)
Courriel : velo.ramonville@free.fr

Association Vélo-Toulouse

5, avenue Collignon
31200 Toulouse
Tél. : 05.34.30.94.18
http://toulousevelo.free.fr

Organisation Bus Cyclistes

Le Clos des Cèdres 1, A33
20, Rue Victor Hugo
31700 Cornebarrieu
Tel : 06.29.61.66.85
www.buscyclistes.org

Fubicy

Fédération Française des Usagers de la Bicyclette

12 rue des Bouchers
67000 Strasbourg
Tél +33 (0)3 88 75 71 90
www.fubicy.org

Sicoval

Service transports et déplacements (Réseau cyclable)
Pôle espace naturel (Réseau de randonnée)
Rue du chêne vert
BP 38200
31682 Labège Cedex
Tel : 05.62.24.02.02
www.sicoval.fr

Les équipements obligatoires

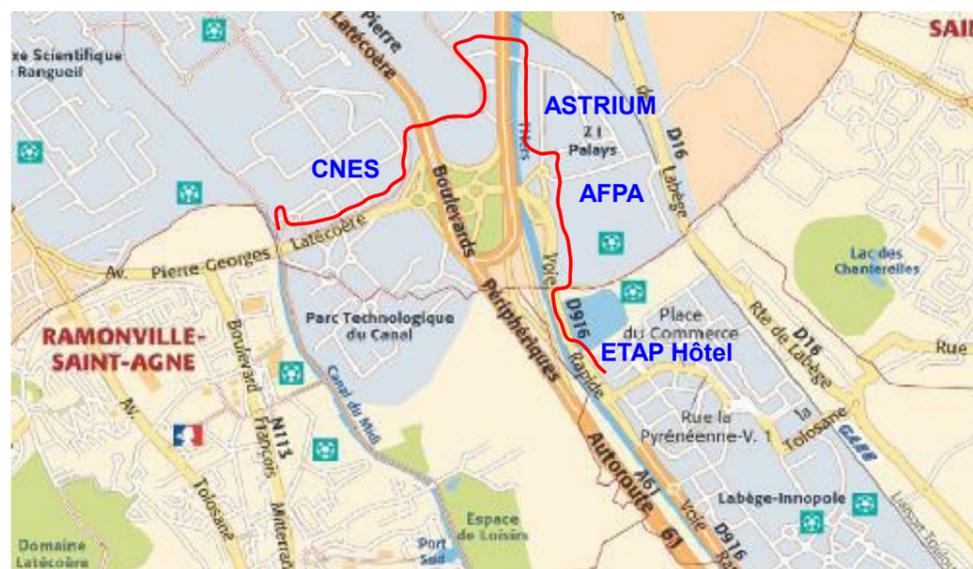
Deux freins, avant et arrière.

Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge (à mettre en marche dès que la visibilité devient insuffisante).

Un avertisseur sonore.

Des catadioptrés (dispositifs rétroréfléchissants) : à l'arrière, de couleur rouge ; à l'avant, de couleur blanche ; sur les côtés et sur les pédales, de couleur orange.

Itinéraire cyclable de Ramonville Saint-Agne à Labège Innopole



Distance aller simple 6 km,
Durée : 20 minutes environ
à 16 km/heure en moyenne

(Source : Maison de la Mobilité - Tisséo)

Les Liens

Lien internet vers la carte des pistes cyclables de la Commune de Toulouse :
<http://www.toulouse.fr/web/guest/cadre-vie/transports/velo/>

Un blog intéressant qui regroupe les liaisons douces en France et en Europe :
<http://www.opencyclemap.org>

Evolution de la carte

Afin de faire vivre ce plan et de le rendre utilisable et accessible à tous, la mairie vous invite à transmettre au service Urbanisme Environnement Etudes vos remarques, modifications, souhaits ou idées concernant les liaisons cycles et piétonnes communales.